



**LEVAGE**  
**RAPPORT DE VERIFICATION**  
**GENERALE PERIODIQUE**

**ETABLISSEMENT**  
**GESTE SCENIQUE (ANNUELLE)**  
  
CENTRE ROUTIER  
  
**79260 LA CRECHE**



**Mât de levage**  
**Mât de levage N°2**  
**ALU SOUDURE DIFFUSION – Elévateur**  
**ALT 600 – 601205015**  
**Numéro interne : N°2**

Date d'émission : 21/05/2019

Le processus d'élaboration du rapport garanti la validation de son contenu

## 1. TEXTES DE REFERENCE

Arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> mars 2004 - Section 5,

Pour les appareils non visés par l'arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2004 (ex : transpalettes, chariot de manutention automoteur type pousseur, tracteur...) notre vérification s'effectue par analogie au présent arrêté.

## 2. CONTENU ET LIMITES DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

La vérification comporte :

Un examen visuel de l'état de conservation (article 9 de l'arrêté du 01/03/2004)

Des essais de fonctionnement des mécanismes et dispositifs de sécurité (article 6b et c de l'arrêté du 01/03/2004)

Sont exclus de la vérification générale périodique :

- L'examen d'adéquation ;
- La vérification de la conformité de l'équipement notamment aux règles techniques relatives à la conception, aux prescriptions techniques ou aux mesures d'organisation relatives à l'utilisation ;
- La vérification de la mise en œuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations, notamment celles relatives aux installations électriques, aux appareils à pression, à la protection contre les risques d'incendie et d'explosion, à la circulation des véhicules sur les voies publiques et privées
- L'examen du contenu du carnet de maintenance

Ces prestations peuvent être réalisées dans le cadre de missions d'inspection ou d'assistance technique particulières.

*Nota : La vérification des caractéristiques mécaniques du sol, des supports, massifs, ancrages, fixations ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant de leur couple de serrage est exclue de la mission.*

## 3. DOCUMENT MATERIALIZANT LA VERIFICATION

La vérification fait l'objet d'un rapport remis au chef d'établissement. Ce rapport doit être annexé au registre de sécurité cité à l'article R. 4323-25 du Code du Travail.

## 4. AVIS FORMULES PAR L'INSPECTEUR

L'analyse du rapport mentionne l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'appareil concerné, sous la forme suivante :

- Bon Etat Apparent (BE) ou Satisfaisant (SA),
- Fonctionnement correct (FC),
- Sans objet (SO) ou non équipé (NE),
- Observation (O), avec renvoi à l'observation détaillée,
- Non renseigné ou non communiqué (NR),
- Non Vérifiable (NV) dans le cas d'appareil en panne, d'éléments inaccessibles, par défaut d'accompagnement ou accompagnant non autorisé à la conduite.

## SOMMAIRE

<b>1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX</b>	<b>3</b>
<b>2. DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIE</b>	<b>4</b>
<b>3. EXAMEN ET ESSAIS DE L'APPAREIL</b>	<b>5</b>
<b>4. OBSERVATIONS RELEVES LORS DE LA VERIFICATION</b>	<b>7</b>

**RAPPORT DE VERIFICATION PERIODIQUE*****Mât de levage*****1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX**

Constructeur	ALU SOUDURE DIFFUSION	Type	Elévateur ALT 600
Numéro de série	601205015	Numéro interne	N°2
Année de mise en service	2012		
Localisation de l'appareil lors de la visite	Mât de levage N°2		
Accompagnateur (*)	MR POINOT - MAGASINIER		
Vérificateur	Alexandre RAPINEL	Date de vérification	16/05/2019

(\*) Si non accompagné ou accompagnateur non autorisé a la conduite ou absence de moyens d'accès, les points nécessitant la présence d'un conducteurs ou des moyens d'accès sont indiqués NV (Non vérifié) au chapitre Examen et essais de l'appareil paragraphe « Avis »

Modification(s) apportée(s) ou autre(s) remarque(s) éventuelle(s) concernant l'appareil examiné :  
EQUIPEMENT SCENIQUE

## 2. DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIE

2-1	MARQUAGE	Appareil CE
2-2	CARACTERISTIQUES DIMENSIONNELLES ET DE CHARGE	Charge maximale utile : 250 kg à la portée minimale de : 0 m Charge maximale utile : 250 kg à la portée maximale de : 0 m Course : 0 m Hauteur de levage ou d'élévation : 6 m Portée : 0 m Porte à faux ou déport : 0 m Longueur du chemin de roulement : 0 m Dimension du plateau : 0 m
2-3	MODE D'INSTALLATION	Treuil Sur pieds
2-4	MECANISMES	Type de mécanisme : Treuil
2-5	SUSPENTES DE LEVAGE	Câble(s) de levage, Composition : non renseigné Nombre : 1 câble(s) Diamètre : 5,5 mm

### 3. EXAMEN ET ESSAIS DE L'APPAREIL

Les vérifications ont été conduites sans démontage ni nettoyage avec la charge d'essai de : 250 kg

(\* Si non accompagné ou accompagnateur non autorisé à la conduite, les points nécessitant la présence d'un conducteur ou les moyens d'accès sont indiqués NV (Non vérifié)

Examen de l'appareil ou de l'état de conservation (A.M 1/03/04 art.9) Examen de montage et d'installation (A.M 1/03/04 art.5.II) Essais de fonctionnement (A.M 1/03/04 art.6)	Avis (*)
<b>INSTALLATION</b> Distance à obstacles fixes ou entre appareils Présence de lignes électriques aériennes Effet du vent hors service	SO SO SO
<b>ACCES INSTALLE A DEMEURE (Si existant)</b> Accès au poste de manœuvre	BE
<b>CHEMIN DE ROULEMENT SUPPORT(S)</b> Assise, fixations, scellements Rails de poutres de roulement, fixations Poteaux, potence, ancrages Butoirs, amortisseurs	SO SO BE SO
<b>CHASSIS – PORTEUR</b> Ossature, contrepoids Organes de roulement (bandages, galets,...) Assemblage, fixations, liaisons	BE BE BE
<b>CHARPENTE DE L'APPAREIL</b> Structure Lest ou contrepoids Organes de roulement et de guidage Assemblage, fixations, liaisons, articulations Equipage mobile, support de charge Plateforme – Nacelle – Sellette	BE SO SO BE BE_FC SO
<b>POSTE(S) DE CONDUITE</b> Protection contre les chutes de hauteur	SO
<b>ORGANES DE SERVICE ET DE MANŒUVRE</b> Chaîne de manoeuvre Autre(s) organe(s) (levier, timon...)	SO BE_FC
<b>SUSPENTES TAMBOURS POULIES DISPOSITIFS DE PREHENSION</b> Suspentes (câbles, chaînes, sangles) Attaches Tambours, poulies, noix, pignons Moufles et crochets Autres dispositifs de préhension	BE BE BE SO SO

Examen de l'appareil ou de l'état de conservation (A.M 1/03/04 art.9) Examen de montage et d'installation (A.M 1/03/04 art.5.II) Essais de fonctionnement (A.M 1/03/04 art.6)	Avis (*)
<b>MECANISMES</b> Organes de transmission, accouplements Vérins et canalisations Freins des mouvements concourant au levage Limitation de vitesse (absence d'emballement) Freins des mouvements horizontaux Freins d'immobilisation en translation Protection des organes mobiles de transmission	BE_FC SO FC FC SO SO SO
<b>DISPOSITIFS DE SECURITE</b> Parachute ou dispositif équivalent	SO
<b>PRESCRIPTIONS DIVERSES</b> Plaque constructeur Affichage capacité, tableau des charges Consignes de sécurité et d'utilisation (lisibilité)	SA SA SO

#### 4. OBSERVATIONS RELEVÉES LORS DE LA VÉRIFICATION

Obs N°	OBSERVATIONS NE PERMETTANT PAS LE MAINTIEN EN SERVICE DE L'APPAREIL	Suite donnée
	Absence d'observation ne permettant pas le maintien en service de l'appareil	
	<b>AUTRES OBSERVATIONS</b>	
	Sans observation	

#### **CONCLUSION**

La vérification de l'état de conservation et les essais de fonctionnement réalisés dans les limites de la présente mission n'ont pas fait apparaître d'observation ni d'anomalie